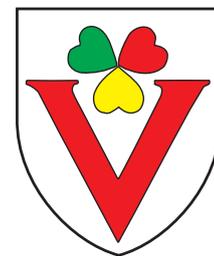


Le P'tit Vaulien



N° 2 – Décembre 2012



Billet du syndic

Je profite du P'tit Vaulien pour remercier mes collègues de la Municipalité ainsi que toutes les personnes qui de près ou de loin œuvrent pour le bien de notre Commune.

« Merci pour votre disponibilité »

La Municipalité vous souhaite un Joyeux Noël et une excellente année 2013 remplie de bonheur, santé et satisfaction.

C. Languetin



Sapins de Noël

Nous vous informons que la distribution des arbres de Noël aura lieu exclusivement le

Samedi 15 décembre 2012

De 10h00 à 11h30 à la Maison de Commune (bas du village)

Déneigement

La Municipalité rappelle à la population, les dispositions relatives à l'enlèvement de la neige dans la localité et ses alentours.

1. Il est interdit de déposer sur la voie publique la neige provenant des cours, jardins et autres espaces privés
2. Les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné. Possibilité de se garer sur les places de la Maison de Commune, de la Cantine et de l'Ancienne Scierie.
3. La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par des engins de déneigement et de sablage ou par des amas de neige provoqués par le passage du chasse-neige.

Point M – Marche

N'oubliez pas tous les 1^{ers} mercredis du mois, rendez-vous à 14h00 sur la Place de la Cantine pour une promenade. Ouvert à toutes et tous.

Horaires de fin d'année

- La déchetterie sera ouverte normalement les jeudis de 16h30 à 18h00 et les samedis de 9h00 à 11h00.
- Le ramassage des ordures ménagères se fera les jeudis 27 décembre 2012 à 8h00 et 3 janvier 2013 à 8h00 également. ATTENTION **** nouveaux sacs taxés****.
- Les bureaux de l'Administration communale seront fermés du 21 décembre 2012 au 6 janvier 2013.

Horaire des manifestations villageoises

Suite à divers problèmes rencontrés au cours de cette année, la Municipalité a décidé de restreindre les horaires des manifestations se déroulant dans les locaux loués par la Commune. Toute musique doit être éteinte à 3h00. Nous prions chacun de faire un effort et de respecter cette nouvelle règle qui permettra de garder une bonne entente entre les habitants de notre commune.



Au tireur fou qui plombe les chats !



Félicitations à M. François Magnenat pour 20 ans de service et à MM. Samuel Raymondaz et Daniel Roch pour 10 ans d'activité au sein de la Commune.

Rappel des numéros d'urgence

118 – Numéro d'appel d'urgence des sapeurs-pompiers. Trop souvent le public confond encore le numéro d'urgence des sapeurs-pompiers avec ceux, très ressemblants, des renseignements. Cette confusion ralentit la mission des opérateurs du 118 qui doivent pouvoir se concentrer sur la prise des appels d'urgence et la mobilisation des sapeurs-pompiers.

117 – Numéro d'appel d'urgence de la police.

144 – Numéro d'appel pour les ambulances et les urgences sanitaires

Copeaux de bois

La Commune a des copeaux de bois à vendre pour vos jardins, plates-bandes ou autres. En cas d'intérêt, veuillez prendre contact avec M. Guy Reymond, Municipal responsable.

Place de lavage - Hypromat

Nous avons constaté que la place de lavage est laissée trop souvent dans un état déplorable (terre, cailloux, etc...). Chaque usager de l'hypromat est prié de bien vouloir laisser la place de stationnement propre pour le bien de l'utilisateur suivant.

Parcage sur les trottoirs

Nous vous rappelons que les trottoirs du village ne sont pas des aires de stationnements pour véhicules. Nous vous prions donc de faire le nécessaire afin que les piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite puissent emprunter les trottoirs tout au long du village sans devoir marcher sur la route.

Félicitations aux champions !

Nous profitons de ces quelques lignes pour féliciter une nouvelle fois Christel et Michel Ortega qui se sont illustrés à plusieurs reprises en 2012 dans leur discipline du « Powerlifting ». Tout d'abord, aux Championnats suisses à Bâle où Christel a dominé le concours du développé-couché. Michel, lui, a été titré au développé-couché et au soulevé de terre. A fin juin, nos champions sont allés aux Championnats du Monde à Autun/F. Christel est devenue Championne du Monde au développé-couché et Michel, Champion du Monde au squat et vice-champion au développé-couché. Pour clore leur saison, ils ont participé aux Championnats d'Europe à Lausanne début septembre. Christel a été titrée Championne d'Europe du développé-couché avec une barre à 106 kg. Elle a donc battu le record vieux de 21 ans et par la même occasion rempli son objectif de l'année 2012. Quant à lui, Michel, est devenu Champion d'Europe en squat avec une barre à 242,5 kg.

Nous leur souhaitons nos meilleurs vœux de réussite pour la suite et pour les Championnats suisses à Neuchâtel en 2013.

Carnet rose

La Municipalité félicite les heureux parents et souhaite la bienvenue à Mila et Lalie Salone, nées le 10 juin 2012

Sac officiel pour les déchets incinérables

A partir du 1^{er} janvier 2013, dans notre Commune, il sera obligatoire et exclusif d'utiliser les sacs taxés officiels dans la collecte des déchets. Aucun autre modèle ne sera admis.

Tout le monde utilisera le sac officiel : particuliers, ménages, commerçants, artisans. Excepté les entreprises qui paient au poids la prise en charge de leurs déchets.

Les sacs officiels seront disponibles dès le 10 décembre 2012 dans les commerces de la Commune, à l'Administration communale et dans de nombreux magasins du canton. Ils se déclinent en quatre tailles : 17, 35, 60 et 110 litres.

Contenances (litres)	Unités par rouleau	Prix du rouleau (CHF TTC)	Coût par sac (CHF TTC)
17	10	10.00	1.00
35	10	20.00	2.00
60	10	38.00	3.80
110	5	30.00	6.00

Les horaires d'ouverture de la déchetterie (jeudi 16h30 – 18h00 et samedi 9h00 – 11h00) et du ramassage hebdomadaire (mercredi matin) ne changent pas. Un container pour les déchets ménagers (compost) sera disponible à la déchetterie. Une benne sera à disposition dans l'ancienne carrière en face de la déchetterie aux heures d'ouverture de celle-ci pour toutes les branches. Seuls les déchets de gazon sont à déposer sur le fumier à la ferme Bally.

Les containers situés aux Vineuves et au Plâne vont être enlevés, les sacs seront à déposer au même endroit le mercredi matin.

Les cartons doivent être pliés et bien conditionnés avant de les mettre dans la benne à papier.

Nous comptons sur l'honnêteté et le respect de tous les citoyens. Le tri des déchets est l'affaire de tous...

Réfection de murs en pierres sèches sur notre territoire.



L'équipe Dubugnon: le patron, les muretiers et les aide-muretiers

Les murs en pierres sèches des estivages jurassiens font partie d'un patrimoine agropastoral multiséculaire. En délimitant les parcelles, ils jouent un rôle essentiel dans le paysage typique des pâturages boisés de notre Jura. En plus, ils ont une action positive sur la biodiversité.

Notre Commune possède de nombreux kilomètres de murs, en plus ou moins bon état, parfois masqués par la végétation selon les endroits.

Sous l'impulsion de Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV) qui coordonne les demandes de subventionnement, notre Commune a décidé d'entreprendre la réfection de quelques centaines de mètres de murs et ceci à des endroits bien visibles pour les passants. C'est ainsi que 90 m. de mur séparant les pâturages des Maisons Doubles et de la Brégnette ont été entièrement reconstruits fin juin - début juillet 2012. Les 2 propriétaires soit la Commune de Vaulion et M. Frédy Agassis ont mandaté l'entreprise Dubugnon de Gimel pour entreprendre ce travail qui a duré 6 jours avec 7 – 8 personnes au travail.

Pour des raisons pratiques le tracé initial du mur a été quelque peu modifié pour se coordonner avec le passage canadien en place.



L'ancien mur



Le nouveau mur

N'est pas muretier qui veut !

La création d'un mur en pierres sèches doit répondre à des critères de construction très stricts pour qu'il soit solide. Savoir-faire, méthodique, minutie, patience, résistance sont les qualités nécessaires pour pratiquer cet art de la construction. Le but est de garantir la longévité du mur: ainsi l'utilisation de matériau (pierre sèche) non gélif est impératif, le profil du mur doit répondre à des dimensions bien précises, l'utilisation du mortier n'est pas appropriée.

Une fois les pierres amenées à l'endroit du mur à construire, il faut au muretier qualifié environ 3,5 à 4 h. pour créer 1 m. de mur.



Le lit de mur est préparé en enlevant 10-15 cm de terre végétale. Fondation avec des grosses pierres disposées en quinconce et se touchant au centre.



Montage : les pierres sont disposées en quinconce par rapport à la couche supérieure. A l'intérieur du mur les petites pierres sont disposées soigneusement et non versées en vrac. (pas de gravier, chaille ou terre)

Fr. 250.- le mètre linéaire.

C'est le coût du chantier engagé cet été sur le mur des Maisons Doubles - Brégnette.

L'aide financière actuelle du Fonds Suisse pour le paysage (FSP) via le Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV) permet de diminuer la facture pour les propriétaires. Sans ce subventionnement qui couvre 45 % des frais, l'investissement serait trop lourd et de nombreux murs ne seraient pas réfectionnés. Le solde de facture a été pris en charge à part égale par les 2 propriétaires.



Des pierres de liaison appelées «bottisses ou parpaings» sont disposées à différents endroits, en traversant toute l'épaisseur du mur. Les couvertes disposées verticalement ou en oblique assurent la cohésion par leur poids.

Allons-nous poursuivre les réfections sur notre territoire communal ?

Oui, la Municipalité a l'envie de poursuivre l'effort en réfectionnant le mur en pierres sèches qui part de la buvette de la Dent jusqu'au sommet. Le projet a été annoncé au PNRJV avec un premier tronçon de 175 m. à créer pour 2013. Le village du Pont, propriétaire limitrophe au mur s'est engagé au cofinancement. Le niveau de participation du FSP et la disponibilité des muretiers sera déterminant pour démarrer la réalisation.

Texte et photos: Guy Reymond

Union des sociétés locales - Calendrier des manifestations Printemps 2013

Janvier

- 1 et 2 Nouvel-an
- 5 Petit Nouvel-An
- 12-13 Concours de tambours à Mont-la-Ville
- 26 Derby de l'Orbe à Vaulion avec repas et bal

Février du 18 février au 22 février Relâches - Cours de ski à la Dent

- 1 Assemblée générale du Foot
- 7 Conseil communal
- 9-10 Camp de ski des Jeunesses à Rossinières
- 9 Assemblée de l'Abbaye
- 9 Super G populaire à la Dent
- 10 Slalom géant populaire à la Dent
- 13 Assemblée générale du Footing
- 16 Assemblée générale de la Gym Dames

Mars

- 7 Reprise entraînements Footing
- 7-10 Course du Ski-Club
- 16 Assemblée de Jeunesse
- 23 Raclette du foot
- 31 Roulée des Œufs du Ski-Club
- 31 Vinaigrette de la Jeunesse

Avril du 30 mars au 14 avril Vacances de Pâques

- 11 Footing entraînement à Lausanne
- 12-13 Soirées du Chœur Mixte
- 17 Exercice de printemps Sapeurs-Pompiers
- 18 Conseil Communal
- 19 Match aux cartes Gym Dames
- 27 Soirée de Musique
- 27 20 km de Lausanne

Mai

- 4 Montée du Nozon
- 8 2ème exercice Sapeurs-Pompiers
- 9 Assemblée des Sociétés Locales
- 11 Course Vallorbe la Dent
- 19 Rallye du Ski-Club
- 19 Rallye des Jeunesses à Palézieux
- 25-26 Cantonale de Chant à Payerne

Juin

- 1 Soirée Arc Studio Danse
- 8 Communes Vaudoises à Montricher
- 8 Marché Villageois
- 13 Conseil Communal
- 15 Tour de Jeunesse
- 26 Course populaire des Grottes
- 28 Cagnotte du Morez

Dates à retenir

- 4 juillet Pique nique de la Gym Dames
- 17 juillet au 4 août Cantonale des Jeunesses Campagnardes
- 9 - 11 août Abbaye
- 28 sept. Exercice d'automne Sapeurs-Pompiers